progrès modernes étonnent, en fait de bonneterie, les résultats les plus variables. Les classifications anciennes ont donc été abandonnées et remplacées par des tarifs aussi simples que possible et répondant à la situation actuelle.

» Nous avons cherché à appliquer aux tissus de bonneterie les mêmes droits qu'aux tissus similaires obtenus sur les métiers à tisser ordinaires quand les produits du tissage ordinaire et du métier de bonneterie sont équivalents de valeur et semblables d'aspect; c'est le cas des tissus de bonneterie de laine quand ils sont en pièces.

» Pour les articles de soie, bien qu'il existe des différences capitales entre les produits de la bonneterie et ceux de la fabrique des tissus, bien que les conditions d'existence de ces deux industries soient profondément différentes, et qu'il y ait opposition très marquée entre les désirs des fabricants de l'une et de l'autre catégorie, nous avons cherché à mettre de l'harmonie entre les droits qui devront porter sur les importations de l'une et de l'autre espèce.

» Enfin, nous devons mentionner ici l'addition de la bérandine, matière extraite de la tourbe, et dont la Chambre syndicale de Paris signale l'emploi probable, en quantité notable, dans la bonneterie. »

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La contribution mobilière

Paris, 29 avril. — La sous-commission des recettes a entendu aujourd'hui M. Boutin, directeur des contributions directes, qui déclara, au nom de M. Ronvier, malade, que le gouvernement acceptait le principe de la péréquation de la contribution mobilière et personnelle proposée par MM. Cavaignac et Casimir Périer.

Le gouvernement est cependant d'avis d'attendre pour la réaliser que les réclamations provoquées par la péréquation de la contribution foncière aient été examinées; il introduira la réforme au budget de 1893 avec la suppression de la contribution des portes et fenêtres.

La Commission s'est rangée à l'avis du gouvernement.

La question du pari mutuel

La commission des courses a adopté ce matin les conclusions du rapport de M. Riotteau, en écartant toutefois l'obligation pour les sociétés de se soumettre à un règlement général.

Le rapport sera déposé demain, et la discussion sera probablement fixée au vendredi 8 mai.

La commission du travail

Après une assez longue discussion, la commission du travail a décidé en principe que le maximum de la durée de la journée normale dans l'industrie serait de dix heures.

Quant aux exceptions, elles seront examinées ultérieurement.

La commission a également admis le principe des heures supplémentaires.

C'est ainsi qu'en cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle ou de force majeure, la durée de la journée de travail pourra être prolongée pour un délai déterminé, avec l'autorisation de l'inspecteur d'arrondissement.

Dans sa prochaine séance, la commission examinera quelles sont les industries qui pourront faire exception, soit en plus, soit en moins, à la durée normale de dix heures.

AU SÉNAT

L'Algérie

La Commission sénatoriale de l'Algérie s'est partagée aujourd'hui en quatre sous-commissions : 1° Législation propriété; 2° Budget; 3° Instruction, cultes; 4° Gouvernement général.

La question d'Haïti

Dans la question qu'il posera demain à M. Ribot ministre des affaires étrangères, M. Isaac demandera des explications sur les projets du gouvernement des Etats-Unis d'envahir Haïti avant que la France ait eu le temps d'y assurer la défense de ses droits.

NOUVELLES DU JOUR

La reine Victoria à Cherbourg

Cherbourg, 29 avril. — La reine Victoria s'est embarquée sur son yach à bord duquel elle couchera. Les honneurs habituels lui ont été rendus.

M. de Rothschild demande protection

Paris, 29 avril. — On annonce que M. de Rothschild a fait demander au ministère de l'intérieur de protéger son hôtel de la rue Saint-Florentin.

Le voyage de M. le comte de Paris

Londres, 29 avril. — Le comte de Paris après avoir subi à Southampton, à bord de l'*Elbe*, la quarantaine obligatoire, arrivera demain matin à Stowe-House.

L'affaire de la veuve Achet

Moulins, 29 avril. — L'affaire de la veuve Achet, dont les débats commencront devant la Cour d'assises de l'Allier, réserve, dit-on, de grosses surprises.

Le drame de Montmoreau

Angoulême, 29 avril. — M. Bouly de Lesdain a été écroué à Barbezieux. Sa femme et M. Régis Dalbeuf sont arrivés hier soir à l'hospice d'Angoulême. L'état de la première est satisfaisant, celui du second laisse à désirer.

La situation à Terre-Neuve

Saint-Jean (de Terre-Neuve), 29 avril. — Suivan les nouvelles reçues ici, 45 bateaux auraient trompé la surveillance des croiseurs, et se seraient rendus à Saint-Pierre avec des chargements de boette. Ils reviennent avec des armes, des munitions et des liqueurs.

Le gouvernement a envoyé des renforts de police à la baie de Fortune, et le gouverneur a ordonné au vaisseau de guerre *Pélican* de s'y rendre.

Les mineurs d'Essen

Essen, 29 avril. — La grève des mineurs déjà en décroissance ce matin, s'est trouvée réduite encore cet après-dîner.

Défense de chômer

Rome, 29 avril. — Le gouvernement a défendu aux ouvriers de l'Etat de chômer le 1er mai.

Approvisionnements de charbon en Allemagne

Berlin, 29 avril. — Le gouvernement va adresser une circulaire aux présidents de provinces, pour les prévenir qu'il se met entièrement au service des industriels pour leurs arrivages de charbon étranger. Cette circulaire sera signée par l'Empereur qui veut ainsi bien marquer que toutes les mesures qui vont être prises le seront avec son plein assentiment.

On continue à faire d'énormes commandes de charbon en Angleterre et aux Etats-Unis. La marine de guerre a reçu l'ordre de passer une partie de ses approvisionnements à la marine du commerce.

Dans ces conditions, la grève générale décrétée par les mineurs, semble avortée avec grande perte d'argent pour ces derniers.

De Bismarck à Guillaume

Berlin, 29 avril. — On a beaucoup remarqué que les *Nouvelles de Hambourg*, qui reçoivent leurs inspirations de Friedrichsruh, ont saisi l'occasion que leur offrait la mort du maréchal de Moltke pour attaquer les hommes à qui l'empereur Guillaume II a confié la haute direction des affaires de l'empire.

« Dans de pareils moments, dit la feuille hambourgeoise, le sentiment pénible qu'il se trouve pour ainsi dire abandonné comme un orphelin s'empare de l'empire allemand et renforce l'inquiétude qu'il éprouve en songeant à l'avenir incertain, et que cet avenir dépend en partie des hommes nouveaux à qui a été confié le soin de diriger les destinées de la patrie. »

Excitation à Rome contre le gouvernement

La catastrophe de jeudi dernier a fortement excité la population romaine contre le gouvernement et le régime actuel. Quels progrès depuis dix ans! Il y a dix ans, on entendait rarement la foule réclamer le retour de l'indépendance pontificale.

Aujourd'hui, où que vous alliez, vous entendez les réclamations les plus significatives, avec des comparaisons fort désagréables pour les usurpateurs éphémères. L'opinion générale est que le nouveau régime a ruiné la ville et produit une génération de misère. Les bourgeois et les ouvriers, les moins suspects, ont accablé le gouvernement d'imprécations et d'insultes.

L'Etat du Congo sous la protection de la Sainte-Vierge

Rome, 29 avril. — A la demande de plusieurs associations catholiques de Belgique et sur rapport de la sacré Congrégation des Rites, le Souverain-Pontife a décidé de placer sous la protection spéciale de la très Sainte Vierge l'Etat libre du Congo. On assure que Sa Majesté le roi des Belges va adresser à cette occasion une lettre de remerciement au Saint-Père.

En Serbie

Buda-Pesth, 29 avril. — Interviewé par le correspondant d'un journal hongrois, M. Garachanine a déclaré que les dissensions de la famille royale serbe n'ont pas ébranlé la dynastie.

Il n'y a pas de place pour une autre dynastie en Serbie.

M. Garachanine a confirmé que la reine Nathalie ne céderait qu'à la force. Le jeune roi serait tenu dans un rigoureux isolement.

Une tentative d'assassinat

Villefranche, 29 avril. — Une tentative d'assassinat a été commise hier sur le docteur Lassalle, médecin de l'hôpital, conseiller général du Rhône. Un individu nommé François Caillet, dit « Casse-Cailloux », marchand ambulant, furieux d'avoir été renvoyé de l'hôpital, après guérison constatée, a attendu le docteur dans la rue de la Sous-Préfecture et lui a tiré un coup de revolver presque à bout portant. Le docteur n'a pas été atteint. Caillet a été désarmé aussitôt et conduit en prison. Il va être soumis à un examen médical car on doute qu'il ait toutes ses facultés.

Un formidable incendie

Chattanoova, 29 avril. — Un incendie s'est déclaré ce matin à la gare de l'Easttennessee. Cent wagons de marchandises et quinze maisons ont été détruits, l'incendie dure encore, les dégâts sont évalués actuellement à un million de dollars.

Usines fermées à Cologne

Cologne, 29 avril. — Par suite du manque de houille plusieurs usines ont été fermées.

Les grévistes de Dortmünd

Dortmünd, 29 avril. — Le nombre des ouvriers en grève atteint 24.000.

Tumulte à la Chambre italienne

Rome, 29 avril. — La Chambre a abordé la discussion sur les évènements d'Afrique.

M. Imbriani a nié que l'Italie ait fait œuvre de civilisation.

Les esclaves délivrés étaient répartis entre les officiers. (Vives exclamations)

M. Di Rudinì proteste énergiquement.

Le Président invite M. Imbriani à retirer ses paroles.

M. Imbriani dit ne pouvoir s'exprimer au milieu du bruit.

Beaucoup de députés sortent.

Le président se couvre et lève la séance.

Le Salon de Paris

Paris, 29 avril. — Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu l'inauguration, par le président de la République du Salon de Paris.

M. et Mme Carnot ont été reçus à la porte du palais par le comité de la Société des artistes français, par M. Bourgeois, ministre des beaux-arts, et par M. Larroumet, directeur des beaux-arts.

L'accident du « Seignelay »

Paris, 29 avril. — D'après les télégrammes reçus de Jaffa, la bourrasque s'est levée si rapidement que le *Seignelay*, qui avait allumé ses feux, n'avait encore de pression quand ses chaînes d'ancre ont cassé.

Les dépêches laissent croire que ce croiseur est si endommagé qu'on doit le considérer comme perdu.

Léger incident de frontière

Nancy, 29 avril. — Hier a eu lieu, près de Pont-à-Mousson, à Champey, une légère violation de frontière.

Voici les faits : Un général allemand, accompagné de cinq officiers, « se promenait » le long de la frontière; par mégarde, sans doute, car ce ne pouvait être par provocation, il dépassa d'une vingtaine de mètres un des poteaux indicateurs et s'engagea sur notre territoire.

Un ancien officier habitant Champey signala aussitôt le fait aux autorités locales.

La gendarmerie et le juge de paix procédèrent sans retard à une enquête et avisèrent le procureur général à Nancy.

Cette enquête a, paraît-il, démontré qu'il n'y avait eu qu'une simple négligence et une simple distraction de la part des « promeneurs » allemands, et c'est dans ce sens qu'on télégraphiera au ministre de la guerre et au ministre de l'intérieur.

La nouvelle de ce petit incident, connue hier à Nancy, n'y produisit aucun émoi et il semble bien qu'aucun résultat grave ne puisse s'en suivre.

Mutinerie dans une prison

Belfort, 29 avril. — Une mutinerie s'est produite lundi à la prison de Belfort; six ou sept détenus se sont révoltés et ont fait d'importantes dégradations.

On a en beaucoup de peine à les mettre en cellule.

Le duc d'Orléans à Vienne et à Londres

Saint-Pétersbourg, 29 avril. — M. le duc d'Orléans, qui voyage sous le nom de comte de Nevers, est actuellement à Kiev, d'où le prince se rendra prochainement à Vienne et à Londres.

On prête au prince l'intention de retourner en Russie au mois de septembre.

La reine Victoria à Cherbourg

Cherbourg, 29 avril. — L'escadrille royale est arrivée hier, en rade, en-devant de la reine d'Angleterre.

Noisy-le-Sec, 29 avril. — Le train de la reine d'Angleterre venant du réseau P.-L.-M. est passé sur la Grande-Ceinture à une heure, continuant sur le réseau de l'Ouest.

La reine s'embarquera à Cherbourg ce soir vers huit heures et demie.

Le roi des Belges et la révision

Bruxelles, 29 avril. — La section centrale s'est occupée aujourd'hui de la question du référendum.

M. de Borchgrave fait connaître que le roi lui a déclaré, en l'autorisant à le répéter à la section, que l'adhésion de la Chambre au referendum royal serait la condition *sine qua non* de son adhésion à la révision de la constitution.

Le départ du général Boulanger

Jersey, 29 avril. — Le général Boulanger qui devait partir aujourd'hui a été retenu par la mort d'un ami aux obsèques duquel il désire assister.

L'escadre de la Méditerranée à Tunis

Tunis, 29 avril. — Hier dans la soirée, M. Massicault a reçu à la résidence l'amiral Duperré, entouré des commandants des 11 navires formant les deux divisions de l'escadre.

Aujourd'hui, après la visite de M. Massicault à bord de l'escadre, l'amiral Duperré et les commandants des bâtiments ont été présentés au bey et se sont ensuite rendus auprès du prince Taïeb-bey et du cardinal Lavigerie.

L'élection de Geestemunde

Berlin, 29 avril. — La *National Zeitung* établit les pronostics du scrutin de demain. Elle assure que le prince de Bismarck aura de dix à douze mille voix et M. Schmalfed, le socialiste, six mille voix environ.

L'Italie et le maréchal de Moltke

Berlin, 29 avril. — Les cercles politiques sont désagréablement surpris que l'Italie, comme faisant partie de la triple alliance, n'ait pas été représentée officiellement aux obsèques du Maréchal de Moltke.

L'effet produit a été d'autant plus pénible qu'on croit savoir que le chef de l'état major italien avait délégué à cet effet l'attaché militaire à Berlin; mais le conseil des ministres, à la suite de l'intervention de M. di Rudinì, annula cet ordre.

Quintuple assassinat

Budapest, 29 avril. — Un terrible assassinat vient d'être commis par un garçon de service du ministère du commerce.

Cet homme, nommé Jean Sinko, ne pouvant payer son terme, a tué sa femme, sa belle-mère et ses trois enfants pendant leur sommeil.

Jean Sinko est en fuite.

Les ouvriers juifs à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 29 avril. — Le maire de Saint-Pétersbourg a décidé que désormais les ouvriers juifs n'auraient pas non plus le droit de s'établir à Saint-Pétersbourg.

Les juifs en France

En France, il y a 60.000 juifs sur 38.000.000 d'habitants; ces 60.000 juifs ont en main une partie très considérable de la fortune du pays. Sur les 200 milliards auxquels peut être évaluée cette fortune, ils en détiennent 80 milliards.

Il n'y a pas moins de 21 juifs au Sénat et à la Chambre; 200 juifs sont préfets, sous-préfets ou receveurs généraux.

UNE MANIFESTATION ORIGINALE

Je vais manifester, demain, ma préférence
Pour les exquis savons des Princes du CONGO.
Je dois bien cet hommage et cet honneur, je pense,
Leur fameux parfum, le plus aimé de France.
Avis à mes copains soucieux de leur peau
Et désireux de voir fleurir sur leur visage,
Sans se fauer jamais, les roses du jeune âge.
26522 *Un ex socialiste, à M. Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La réunion socialiste de la rue Archimède. — Les membres de la section roubaisienne du Parti ouvrier avaient organisé une réunion publique, mercredi soir, dans la salle de la brasserie du *Kogador*, rue Archimède. Deux cents personnes environ avaient répondu à leur appel. Le citoyen Watteau est élu président; l'assemblée lui donne comme assesseurs les citoyens Henri Carette et Bezas.

Le citoyen Bouchez, gérant du *Cri du Travailleur*, prend le premier la parole. Il développe les théories socialistes qu'il a émises les jours précédents et donne rendez-vous à tous les ouvriers pour le premier mai, afin d'infliger un démenti à Constans qui a déclaré au député Ferroul qu'il se riait des manifestants.

Le citoyen Henri Carette fait ensuite l'apologie des syndicats et engage les assistants qui n'en font pas encore partie à se faire inscrire. Il invite les ouvriers à chômer le 1er mai; il faut que ce jour-là, tout le monde soit dans la rue pour réclamer la même chose c'est-à-dire la loi de 8 heures. Faisant allusion à l'arrêté municipal dont nous donnons plus haut le texte, l'orateur dit qu'il ne faut pas y attacher d'importance et que les manifestants doivent arriver tout de même à la mairie pour présenter leurs revendications.

Selon le citoyen Carette, le 1er mai doit être un véritable jour de fête : « Pensez que c'est le jour de l'Ascension » ajoute-t-il, et cette comparaison excite de nombreux rires dans la salle. Mais il recommande en terminant que, le 2 mai, tout le monde retourne à l'atelier.

Le président Watteau demande s'il ne se trouve personne dans la salle qui désire prendre la parole. Cette question donne lieu à un incident. Pendant le discours du citoyen Carette, un assistant s'était écrié, au sujet d'un passage relatif à la chambre syndicale ouvrière textile : « Vous n'avez pas voulu nous communiquer les comptes... ». Ses voisins voulurent le faire monter à la tribune pour fournir des explications, mais le citoyen Carette intervint, disant qu'il « n'était pas donné à tout le monde de s'expliquer en » public et que le citoyen en question était prié de » formuler sa récrimination de sa place. »

Celui-ci ne répondant pas, un jeune homme se chargea de reproduire l'interruption qui avait été lancée.

— C'est bien cela, riposte l'inconnu, je ne me suis retiré de la chambre syndicale que pour cette raison; je dois ajouter que lorsque j'ai demandé des explications, j'étais en compagnie de 25 camarades qui, en présence de la réponse malhonnête qui nous a été faite par le citoyen Thérin, n'ont plus voulu faire partie de la chambre syndicale.

— T'as bu un verre de genièvre en trop, répond le citoyen Thérin; tu ne m'as jamais parlé et je te mets au défi de me présenter les 25 camarades dont tu parles.

En vain, le citoyen Carette s'efforce de ramener le silence. Les interruptions se succèdent, des lazzis sont lancés. Peu à peu le calme renaît.

Le citoyen Carette objecte qu'il y a eu un malentendu; les comptes de la Chambre syndicale sont rendus et affichés toutes les semaines; si le citoyen Thérin a fait une réponse un peu rude, c'est qu'on s'est adressé à lui dans un moment où il y avait beaucoup de travail. En tous cas, l'interrupteur aurait agi sagement en s'inspirant de ce qu'il appelle une erreur aux assemblées générales qui se tiennent tous les six mois.

— Il ne faut pas que, pour un homme ivre, on puisse un instant essayer de nous faire passer pour ce que nous ne sommes pas, s'écrie le citoyen Thérin.

— Je n'ai voulu attaquer personne, réplique l'interrupteur.

— Tais toi, crie une voix; c'était peut-être toi le président des 25 autres!

— Citoyens, dit Henri Carette, je tiens à vous dire que la plus grande régularité préside à toutes les opérations financières de la chambre syndicale textile; elles sont très étroitement surveillées et la preuve que l'on ne peut rien nous reprocher, c'est que nous avons aujourd'hui 24,000 francs en caisse. Je déclare hautement que je n'hésiterais pas à clouer au pilori celui, quel qu'il soit, qui essaierait de soustraire seulement un centime. »

Cette péroraison est vivement applaudie et après la chanson du premier mai, chantée par le citoyen Thérin, les assistants se dispersent dans le plus grand calme.

Négociants roubaisiens en Russie. — Le *Novoïé Vrémia* du 26 avril publie une dépêche d'Askhabad, annonçant qu'un certain nombre de négociants, parmi lesquels des négociants de Roubaix, dont nous avons annoncé le départ, ont traversé cette ville, se rendant à Boukhara.

Le but de leur voyage serait d'explorer les marchés industriels de la province transcaspienne, la Boukharie et le Turkestan; leur principale attention est attirée par la laine de mouton et ils se proposent d'établir des comptoirs dans ces pays pour y noter des relations commerciales avec la France.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici l'énumération des appels nouveaux, inscrits au rôle général de la Cour de Douai, durant le mois d'avril, en ce qui concerne notre région :

I. *Tribunal de Roubaix.* — Lacroix, représentant de commerce à Paris, contre Leclercq-Letombe, négociant à Roubaix; compte de commission, jugement du 19 janvier. — Siens Géo-Hattersley, constructeurs à Keighley (Angleterre), contre Florimond Wattel, fabricant à Roubaix; irrecevabilité d'appel; jugement du 16 février.

II. *Tribunal de Tourcoing.* — La Bremer-Wol-Kamerei, peignage mécanique de laines à Blumenthal (Hanovre), contre liquidateur de société Marzillier et Cie, négociants à Leipzig; remise de marchandises; jugement du 3 mars.

III. *Tribunal de Lille.* — Jules Wasciu, propriétaire à Cambrai, contre Samuel de Molins, ingénieur et extracteur de phosphates à Croix-Wasquehal; demande en paiement de commissions; jugement du 26 février. — Emile Dourlens, maçon à Rosendael, au nom de son fils, contre Moïse Rogier, entrepreneur de bâtiments à Roubaix; accident; jugement du 27 décembre.

Catherine Dupret, veuve de Henri Houzet de Tourcoing et consorts, contre Louis Houzet, entrepreneur à Tourcoing et consorts; renvoi de vente devant notaire; jugement du 19 mars. Dlle Marie Decottignies, rentière à Roncq, contre veuve Gallois-Cuvelier, propriétaire et cultivatrice à Roncq; droit de partage; jugement du 9 février.

Ludivine Vincent-Gonze, à Roubaix, contre Rosalie Déchin-Gouze, sans profession à Roubaix, ès qualités de tutrice; renvoi de vente devant notaire; jugement du 28 février. Emile Vanmeulebrouck, représentant de commerce à Tourcoing, et consorts, contre Arthur Foulon, marchand de gaufres à Tourcoing; renvoi de vente; jugement du 28 février.

Jules Constant Hibon, ouvrier mouleur à Roubaix contre Picavet-Florin, entrepreneur à Roubaix; accident.

Nécrologie — On annonce la mort, à l'âge de 26 ans, de M. Henri Caudrelier, décédé mercredi matin, rue des Halles. Ce jeune homme était caporal au 4e régiment d'infanterie de marine, et il avait assisté au Tonkin à la prise de Lang-Son. C'est pendant l'expédition de Cochinchine qu'il a gagné la maladie qui vient de l'enlever. Ses funérailles auront lieu vendredi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Un accident rue de Tourcoing. — Nous avons dit qu'un cabaretier de la rue de l'Ouest, M. Léopold Lemaire, avait été blessé rue de Tourcoing, en faisant une chute. Voici comment cet accident s'est produit : M. Lemaire passait rue de la Rondelle quand, en face de la teinturerie de M. Jean Browaeys, son pied glissa par suite du pavage défectueux du trottoir, et il se fracture le coude. Relevé par M. et Mme Durieu, il fut transporté chez eux et y reçut les soins d'un docteur. La blessure de M. Lemaire n'est pas grave.

Un accident rue Watt. — Mercredi matin, un associé de MM. Skene et Delvallée, mécaniciens, rue Watt, en vérifiant une pièce de fonte qui était sur le « tour », a reçu une blessure assez profonde à la main gauche. M. le docteur Lepers n'a pu encore se prononcer sur le degré de gravité de la blessure.

Nous avons dit qu'un commencement d'incendie s'était produit mardi matin chez M. Réquillart-Scrive, rue de la Fosse-aux-Chênes; c'est dans l'habitation de M. Adolphe Prouvost que le feu a pris naissance, par suite du surchauffement de papiers amassés près du calorifère. L'alarme a été donnée par l'agent Marcelli qui s'est rendu en quelques instants maître des flammes. Les dégâts sont insignifiants.

Un homme blessé rue d'Alsace. — Mercredi matin, un homme de peine, M. Jean Salembier, âgé de 26 ans, travaillait dans les magasins de M. Auguste Lepoutre, rue d'Alsace, quand il tomba dans une trappe ouverte. Ses camarades se portèrent à son secours pendant qu'on allait prévenir M. le docteur Bettremieux; celui-ci n'a constaté aucune blessure grave. La chute avait été de dix mètres!

L'accident de la rue d'Alger. — Nous avons relaté, hier, l'accident qui a coûté la vie à un brave ouvrier employé chez M. Constant Delaplace. M. Delaplace, aussitôt la nouvelle de l'accident connue, s'est rendu près du malheureux et a fait immédiatement appeler M. le docteur Lepoutre. La victime n'était âgée que de 28 ans.

Les savants français et l'eau du Saulchoir. — Les consommateurs d'eaux minérales ferrugineuses ne peuvent plus hésiter aujourd'hui sur le choix de la meilleure eau de table : l'objet de leurs préférences se recommande par lui-même par ses qualités indiscutables; c'est l'eau de Saulchoir, des superbes sources ferrugineuses de Kain, qui s'est fait en peu de temps dans toute la région du Nord, une popularité du meilleur aloi.

Elle peut se réclamer des attestations les plus flatteuses et les plus sérieuses en même temps. Voici l'opinion d'un savant, dont personne à coup sûr ne contestera le haut mérite, M. le docteur C. Viollette, professeur de chimie à la faculté des sciences, à Lille, doyen honoraire de la Faculté :

« L'eau du Saulchoir, dit-il, est ferrugineuse, d'une saveur fraîche et agréable; elle doit être recommandée, avec avantage, comme eau de table légèrement tonique.

» La plupart des eaux médicinales ferrugineuses, continue-t-il, ne conviennent pas toujours aux complexions délicates. L'eau du Saulchoir, moins chargée, est certainement plus digestive et par conséquent préférable. »

Adresser les commandes 17, rue Neuve, à la librairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Deschodt, Quaghebeur, Dienns, Corbsaux, Delarra, Duburcq, Cambier et dans toutes les bonnes pharmacies; chez MM. Montignies, rue du Bois, Tiberghien, Calonne et Duchoit, rue de l'Epeule, Dendievel, rue Saint-Georges, Durant, rue de l'Ermitage, Desfontaines, Grande-Place, à l'Epicerie centrale. 26521—53227

Autorisations de bâtir. — Voici la liste des dernières autorisations de bâtir, délivrées par la mairie de Roubaix :

M. E. Noclain, boulevard de Belfort, 37, une maison boulevard de Belfort; M. Pennel-Labis, rue du Tilleul, trois maisons rues du Tilleul et Saint-Amaud; M. Louis Vanhaesbrouck, rue Ste-Elisabeth, 47, deux maisons, rue Beaurewaert; Mme Hermance Lepers, rue des Ogiers, à Croix, quatre maisons rue d'Isly; M. Arthur Potier, une maison, rue de Denain; Mme Grulois, rue de l'Industrie, 209, six maisons rue Newcomen; M. Arthur Bourgois, rue du Trichon, 30, une entrée de magasin front à la rue du Trichon; M. Lefebvre-Carlier, rue de Bouvines, 3, une maison rue Fremaux; M. Deligny, 118, rue de Ma Campagne, deux maisons rue Claude le Lorrain. MM. Larnoux, frères, entrepreneurs, trois maisons rue Condorcet

M. Arthur Bourgois, rue du Trichon, 30, cinq maisons rue du Trichon; M. Mulle Watteau, 168, rue de Lille, deux maisons rues d'Isly et de l'Industrie; M. Barton, rue d'Isly, 13, une maison rue de la Conférence; M. E. Thévelin, rue Sainte-Thérèse, 70, une maison, rue des Fossés; M. C. Brsbant, rue de Rome, 23, une maison, rue de Rome; M. Nys, rue de la Vigne, 92, une maison rue de Cartigny; M. Oudar, rue de l'Industrie, 59, une palissade rue Richelieu.

M. Beirn, rue Pierre-de-Roubaix, 114, une maison rue des Fossés; M. Delcroix, rue de l'Ouest 31, une maison, boulevard de la République; M. Duquesne, rue du Blanc-Seau à Tourcoing, un magasin et une maison rue Malesherbes; Mme Tiers-Tiers, rue de Lannoy, 153, un mur rue de Denain; MM. Desurmont frères, rue de Gand, à Tourcoing, une maison boulevard de Beaurepaire et rue Molière; M. L. Dufour, rue Cugnot, une maison rue Cugnot; Mme Inglebert rue de l'Alma 85, une maison boulevard d'Armentières; MM. Desurmont à Tourcoing, une maison boulevard de Belfort et rue Beaurewaert.

M. Heintz, rue de France, 3, une maison rue de Wasquehal; M. Desplanques, rue du Tilleul, 227, une maison rue de Toul; M. Dupuis, rue de Cassel, 1, quatre maisons, boulevard de la République; M. Jean Selle, rue Richard Lenoir, 33, une maison rue d'Alger; M. Dupire, rue Daubenton, 122, une maison rue Lacroix; M. H. Bayart, rue de Lannoy, 135, un mur de clôture rue de Saint-Quentin; M. Jean-Baptiste Malfait, rue Notre-Dame, 57, deux maisons rue Bella.

M. Doigies, rue d'Italie, 81, deux maisons rue d'Italie; M. Dupont, rue de Blanchemaille, 136, une maison rue de Bavai; M. Henri Briet, rue Colbert, un aqueduc latéral chemin de Beaumont; M. Six-Roussel, chemin de Beaumont, écuries et remises front audit chemin; M. L. Carette, rue de Lannoy, 18, dix-huit maisons rue Franklin; M. Charles Bernard, rue de Lannoy, 9, douze maisons rues Leverrier et des Fossés; M. Deffaux, rue Jean-Bart, 11, une maison rue Jean-Bart; M. Vergnoles, rue Darbo, une maison rue d'Alsace; M. Desbarbieux, Grande Rue, 141, trois maisons rue Jeanne-d'Arc.

M. Desprès, rue d'Fukermann 39, trois maisons rue Mimerel; M. Delmotte, rue du Fontenoy 115, une maison rue de Lorraine; M. E. Desmet, rue de l'Alma 239, une maison place d'Audenarde; M. Desbarbieux, Grande-Rue 144, une maison boulevard de Strasbourg; MM. Dazin frères, deux maisons rue Victor Hugo; M. Baratte, rue Béranger, une maison rue Alfred de Musset; M. Desobry, rue Watt, 40, deux maisons rue Watt; M. Parsis, rue de la Redoute 29, deux maisons rue d'Alsace; M. G. Legrand, boulevard de Paris, un mur de clôture rue Vauban.

Expulsée et voleur. — La police a mis en état d'arrestation mercredi matin, une fille de 26 ans, Louise Manhaere, servante, pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

Le même jour, un garçon de 18 ans, Edmond Demunter, demeurant rue Daubenton, a été arrêté pour abus de confiance et détournement au préjudice de son patron, M. Beauprez, à Anzin.

Croix. — On annonce l'arrivée, pour aujourd'hui, jeudi, des troupes qui séjourneront dans la commune. Les soldats seront logés à l'école du Centre. Contrairement à ce qui avait été dit, Croix aura de l'infanterie.

On nous rapporte également que MM. Isaac Holden et Cie ont décidé de fermer leurs ateliers à partir de vendredi à 6 heures du matin, jusqu'à samedi à la même heure.

Wasquehal. — La Commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août même année, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée se réunira le 2 juin, à 8 heures, sur la place.

Tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la commission aux jour et heure indiqués, les chevaux, juments, mulets et mules ayant l'âge minimum fixé par la loi (6 ans pour les chevaux et juments, 4 ans pour les mulets et mules).

Le classement des voitures n'aura pas lieu cette année.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, des individus ont pénétré à l'estaminet *Georges*, tenu par M. Georges Orgon, au petit Wasquehal. Ils ont enlevé un coq que M. Orgon se disposait à faire cuire aujourd'hui. Le chien de la maison ayant *donné*, les malfaiteurs ont pris la fuite. Le cabaretier est descendu mais n'a aperçu personne.

Un autre vol, opéré de la même façon, a été commis la même nuit au préjudice de M. Planque, cabaretier au *Vieux petit Wasquehal*, Flers. Ici les voleurs se sont emparés de denrées alimentaires.

— Mardi, vers midi, on a remarqué la présence à l'estaminet du *Nouveau Petit Wasquehal*, tenu par M. Lefebvre, d'un individu répondant parfaitement au signalement de L... qui a pris la fuite lors de l'arrestation de son complice J.-B. L..., un ouvrier de l'établissement Isaac Holden, habitant Flers, a reconnu. Il était accompagné d'un des frères de J.-B. L...

Wattrelos. — *Un vol.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation M. Louis Beuscart, et ont fracturé tous les meubles du rez-de-chaussée; ils ont enlevé plusieurs effets, des chaussures, un couvert en argent et une somme de dix-huit francs, enfermée dans une boîte en bois dont ils ont fait sauter la serrure.

Il y a environ quinze jours, en rentrant vers onze heures du soir, M. Beuscart avait aperçu un inconnu qui regardait par le trou de la serrure s'il y avait encore de la lumière dans la maison. A son approche, le quidam s'enfuit à toutes jambes. On peut croire que le voleur doit être ce personnage par trop curieux.

— Parmi les fraudeurs condamnés mardi au Tribunal correctionnel de Lille, figure un certain Désiré Desreux de Wattrelos. Or il se fait que le jeune homme qui porte ce nom est un honnête ouvrier qui n'a jamais subi aucune condamnation. On suppose avec raison qu'un fraudeur quelconque, se voyant pris en flagrant délit, se sera approprié un nom qui ne lui appartenait pas et c'est sous ce pseudonyme qu'il aura été condamné. M. Désiré Desreux a fait immédiatement des démarches pour que la regrettable erreur dont il a été la victime soit réparée.

Touffiers. — Une scène regrettable qui a occasionné un nombreux rassemblement, s'est produite, mercredi, à huit heures du matin, sur la grande route de Lannoy à Touffiers et s'est prolongée jusqu'au centre de cette dernière commune.

Un employé, demeurant à Lys-les-Lannoy, se rendait à son travail chez M. Delplanque, brasseur et maire à Touffiers. Il fut accosté soudain par une femme et une jeune fille, cabaretières à Lannoy, qui, non contentes de l'invectiver d'une grossière façon, allèrent jusqu'à le frapper.

L'employé dut se sauver dans son bureau : les deux femmes se sont alors installées en face de la brasserie, et ont continué à faire un tapage assourdissant.

Le jeune homme avait naguère, paraît-il, courtisé la jeune fille; il faut croire que tout était rompu, étant donnée la scène que nous venons de relater.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On annonce qu'une réunion d'ouvriers fileurs et rattacheurs de laine peignée aura lieu le 1er mai à 5 heures du soir, chez Bodin, rue Jeanne d'Arc, en face des Halles. Ordre du jour : Le délégué rendra compte de son mandat.

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

BAUME VICTOR !!
Contre les douleurs (2 fr. le Flacon). 26520d

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.
Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REGOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

30 AVRIL 1776. — Arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur le rapport de Turgot, contrôleur des finances, révoquant les lettres de surséance du 2 juillet 1765 et ordonnant la pleine et entière exécution de l'arrêt du 7 septembre 1762. (*Voir les éphémérides des ces deux dates.*) L'heureuse issue de ce procès qui avait divisé pendant si longtemps les manufacturiers de Lille et de Roubaix, n'avait plus pour notre fabrique d'autre portée qu'une simple satisfaction d'amour-propre, car un édit royal avait, en février de la même année, supprimé les corps et communautés de marchands et d'artisans, les maîtrises et jurandes ainsi que leurs privilèges, laissant à chacun la liberté d'exercer telle espèce de commerce et telle profession d'arts et métiers que bon lui semblerait. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t V, p. 92.)

TOURCOING

La réunion socialiste. — Mercredi soir a eu lieu, ainsi qu'on l'avait annoncé, une réunion ouvrière provoquée par le comité socialiste. C'est la salle de bal de l'*Ancien Petit-Château*, rue du Moulin-Fagot, qui avait été choisie. Les ouvriers y arrivent en groupes et quand la séance est ouverte, de 800 à 1000 hommes se pressent dans un espace très restreint. Il y a pour craindre que le plancher ne s'effondre.

Le citoyen Capart procède d'abord aux formalités habituelles pour la formation du bureau. Son nom est mis en avant comme président et le citoyens Desplechin et Volt-Catteau sont désignés comme assesseurs.

Le président remercie de l'honneur qui lui est fait; il réclame le plus profond silence pour les orateurs et donne lecture d'une lettre par laquelle M.